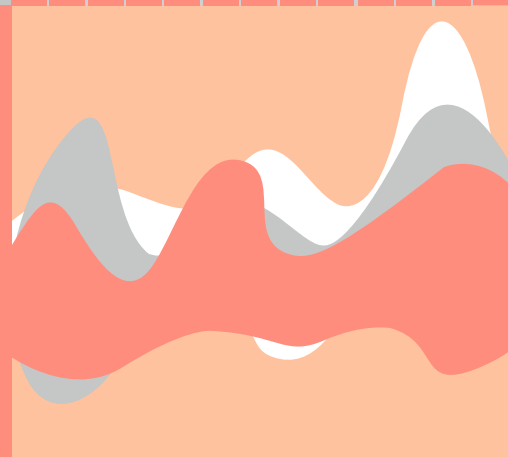
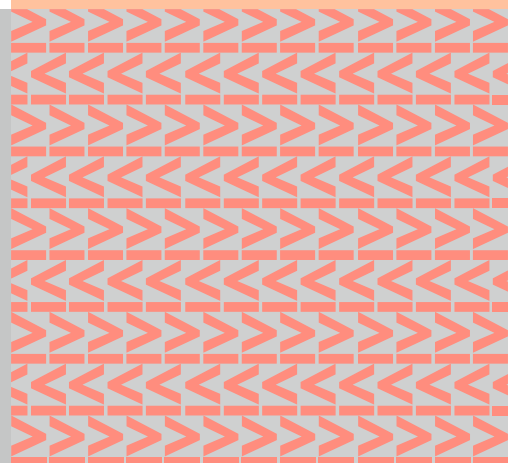
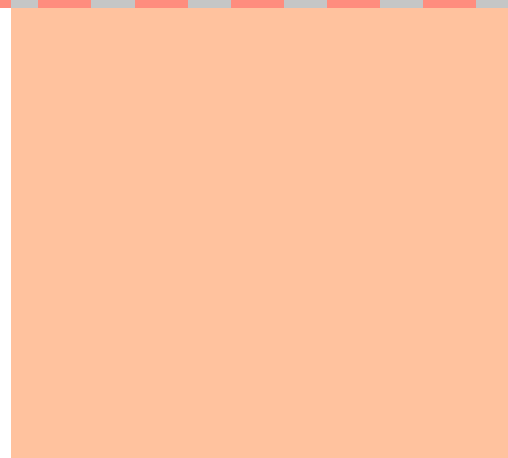
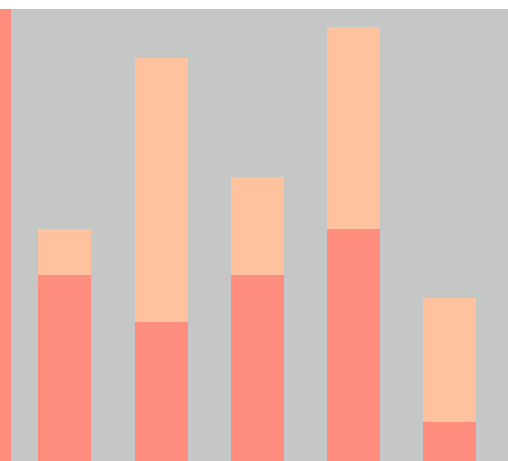
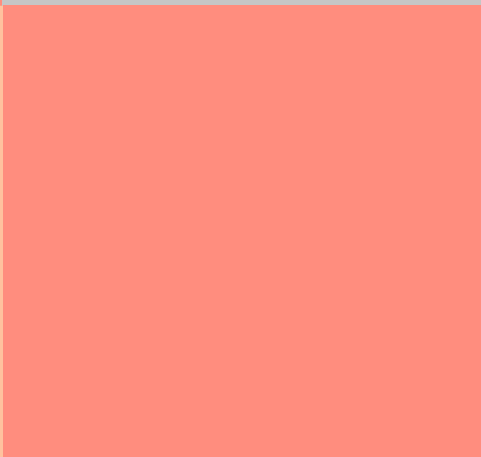




CHIFFRES & DONNÉES

AVRIL 2023 N°7

Productions commercialisées des industries
agroalimentaires 2021



SOMMAIRE

p.3 **① SOURCE ET MÉTHODOLOGIE**

Contexte et objectifs

Historique

Unité statistique

Champ de l'enquête

Plan de sondage

Questionnaire

Mode de collecte

Secret statistique

p.6 **② RÉSULTATS PRINCIPAUX**

Productions commercialisées
des industries agroalimentaires

Évolutions annuelles des
productions commercialisées
des industries agroalimentaires

Productions commercialisées
annuelles des industries
agroalimentaires dans l'UE

p.10 **③ QUESTIONNAIRE**

p.11 **④ POUR EN SAVOIR PLUS**

1 SOURCE ET MÉTHODOLOGIE

Chaque année, le Service de la statistique et de la prospective (SSP) du ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire réalise une enquête sur la production vendue par les industries agroalimentaires. L'enquête annuelle de production commercialisée (EAPC) est reconnue d'intérêt général et de qualité statistique à caractère obligatoire par le Conseil national de l'information statistique. Elle fournit des données selon la liste européenne dite Prodcom (PRODUCTION COMMUNAUTAIRE).

Contexte et objectifs

L'enquête annuelle de production commercialisée (EAPC) a été mise en place pour répondre au règlement européen (UE) 2019/2152 du 127 novembre 2019, dit règlement EBS (*European business statistics*), abrogeant l'ancien règlement Prodcom et reposant sur la même liste de produits pour la fourniture des statistiques de production. L'EAPC permet ainsi de collecter chaque année des données fines sur les quantités et les valeurs de la production commercialisée de l'ensemble des produits des branches relevant des industries agricoles et alimentaires¹, hors industries laitières. L'enquête permet aussi de répondre aux demandes d'utilisateurs nationaux, notamment des organisations professionnelles.

Pour la diffusion des résultats annuels sur le champ des industries agroalimentaires, les résultats de l'EAPC sont complétés par :

- des données de l'enquête annuelle laitière : gérée directement par le SSP, cette enquête statistique est reconnue d'intérêt général et de qualité statistique à caractère obligatoire ;

- des données agrégées transmises annuellement par différents organismes professionnels (BNIC, Facco, BNIP, Afca-Cial, CIVC, Idac-AOC²) ;
- des données estimées par le SSP pour les vins (hors Champagne).

Historique

La première EAPC a été réalisée en 2021 et concerne les données relatives à l'année 2020. Elle se substitue au dispositif qui regroupait une cinquantaine d'enquêtes annuelles de branche auparavant effectuées sous la responsabilité du SSP, soit directement par ce service, soit par des organismes professionnels agréés. La mise en place de cette enquête unique, gérée directement par le SSP et recentrée sur les produits et variables répondant désormais au règlement EBS, permet d'alléger la charge de réponse des entreprises.

Unité statistique

L'unité statistique est l'entreprise au sens de l'unité légale, identifiée par son numéro Siren.

¹ Les productions artisanales de charcuterie et de boulangerie-pâtisserie sont exclues (artisanat commercial).

² BNIC : Bureau national interprofessionnel du cognac

Facco : Fédération des fabricants d'aliments pour chiens, chats, oiseaux et autres animaux familiers

BNIP : Bureau national interprofessionnel du pruneau

Afca-Cial : Association des fabricants de compléments et fournisseurs d'additifs et ingrédients fonctionnels pour l'alimentation animale

CIVC : Comité interprofessionnel du vin de Champagne

Idac-AOC : Interprofession des appellations cidricoles

Champ de l'enquête

Le champ de l'enquête est constitué des entreprises d'au moins vingt salariés qui fabriquent physiquement les produits figurant dans la liste Prodcom, sur le territoire français y compris dans les départements d'Outre-mer. Toutefois, pour garantir une représentativité suffisante de la nomenclature statistique des produits associés aux activités économiques dans la Communauté européenne (CPA) imposée par le règlement, l'enquête doit, dans bien des cas, aller au-delà et inclure tous les producteurs quelle que soit la taille de l'entreprise.

La codification des produits détaillés dans la liste Prodcom s'effectue sur huit chiffres. Les six premiers correspondent à la classification CPA, dont les quatre premiers chiffres sont issus de la Nace.

Sont exclus les produits achetés et revendus en l'état (activités de négoce) ainsi que les activités de simple conditionnement ou reconditionnement.

Plan de sondage

La base de sondage contient les unités statistiques relevant de la compétence du ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire sur le champ des industries agroalimentaires (hors industries laitières) et susceptibles d'être enquêtées par le SSP. Elle est alimentée par les informations du répertoire Sirene, complétées par les chiffres d'affaires par branche d'activité de l'enquête sectorielle annuelle de l'Insee et les valeurs des ventes de l'EAPC des années précédentes.

L'échantillon est constitué d'entreprises au sens d'unités légales. Il est composé de sous-échantillons par activité (au niveau 5 de la nomenclature d'activités française). Pour le tirage, la méthode du *cut off* (sélection au-dessus d'un certain seuil) est retenue pour assurer une représentativité suffisante afin de respecter les exigences du règlement EBS.

Les différentes étapes pour la sélection des unités sont :

- tri des unités par chiffre d'affaires décroissant pour chaque activité (au niveau 5 de la NAF) ;
- sélection des n premières entreprises permettant d'atteindre la représentativité prédéfinie ;
- le seuil du *cut-off* correspond au chiffre d'affaires de la dernière unité sélectionnée.

Une entreprise peut être retenue pour une ou plusieurs de ses activités.

Pour la campagne 2022, le SSP a interrogé 2 377 entreprises dans l'EAPC.

Questionnaire

L'EAPC permet de recenser, selon la liste ProdIAA³, plus fine que la liste Prodcom, les informations suivantes :

- la production commercialisée en quantité physique,
- la production commercialisée en valeur.

Ce degré de précision dans la liste de produits permet de répondre à des besoins spécifiques du SSP. Ces variables concernent les ventes sur le marché intérieur et à l'exportation des produits fabriqués par l'entreprise sur le territoire national, y compris DOM, au cours de l'année civile, quelle que soit l'année de fabrication.

La valeur est calculée sur la base du prix de vente départ usine et comprend le coût du conditionnement (même facturé séparément). Sont déduits de la valeur des produits correspondants les rabais, remises et ristournes accordés s'ils viennent en déduction du chiffre d'affaires fiscal.

Ne sont pas compris :

- la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) et les éventuelles taxes spécifiques de consommation (droits sur les alcools, spiritueux et tabac),
- les frais de transport facturés séparément,
- les éventuelles restitutions à l'exportation.

³ La liste ProdIAA introduit un niveau plus fin que la liste Prodcom. Chaque produit de cette liste entre dans la constitution d'un code Prodcom. Le code ProdIAA est composé de 10 chiffres dont les 8 premiers correspondent au code Prodcom 746 codes ProdIAA sont suivis dans l'EAPC, permettant d'alimenter 333 codes Prodcom sur les 375 relevant des industries agroalimentaires (divisions 10 et 11 de la Nace).

Mode de collecte

La collecte est réalisée par internet entre février et juin de chaque année. Toutefois, l'entreprise peut demander à recevoir un questionnaire papier.

Des relances sont réalisées, principalement par courrier, voire par courriel ou par téléphone, avec une priorité sur les plus grandes entreprises non répondantes.

Des contrôles de cohérence interviennent lors du déroulement du questionnaire internet pour garantir la qualité des réponses en comparant notamment les réponses de l'entreprise avec celles précédemment fournies.

La non-réponse, qu'elle soit partielle ou totale, est traitée par des méthodes de redressement des données post-collecte, essentiellement *via* des imputations.

Pour la campagne 2022, le taux de réponse atteint 91 %.

Secret statistique

Cette enquête relève de la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques.

Pour assurer le respect du secret statistique dans les publications, aucun résultat concernant moins de trois entreprises n'est publié. De même, aucun résultat n'est diffusé dès lors qu'une entreprise contribue à plus de 85 % de ce résultat.

Résultats principaux

2 RÉSULTATS PRINCIPAUX

Les résultats principaux sont également disponibles en format tableur dans un fichier associé à cette publication. Ce fichier fournit les résultats pour toutes les années depuis 2008.

Le fichier contient également des tableaux complémentaires :

- la liste des codes de production communautaire
- les productions commercialisées annuelle par code détaillé (5 positions de la NACE)

Signes conventionnels utilisés

S › Résultat non publiable pour raison de secret statistique

Productions commercialisées des industries agroalimentaires
en milliards d'euros

Produit commercialisé	Ventes				
	2017	2018	2019	2020	2021
Produits des industries alimentaires	98,3	98,3	99,5	100,7	105,6
Viandes et produits à base de viandes	25,4	24,9	25,7	26,7	27,1
viande de boucherie	13,0	12,6	13,1	13,4	13,7
viande de volaille	4,5	4,5	4,4	4,8	5,0
charcuterie industrielle, foie gras, conserves de viande	7,8	7,9	8,2	8,5	8,4
Préparations et conserves à base de poisson et de produits de la pêche	2,9	2,8	3,0	3,0	3,6
Fruits et légumes transformés	5,8	5,8	5,7	5,8	6,1
Huiles et graisses animales et végétales	2,6	2,7	2,5	2,9	3,5
Produits laitiers	20,8	21,2	20,7	21,2	21,9
dont beurre	2,1	2,3	2,3	2,3	2,4
fromages	8,5	8,6	8,2	8,1	8,3
glaces et sorbets	1,1	1,1	1,1	1,1	1,1
Travail des grains, fabrication de produits amylacés	5,3	5,1	5,1	5,3	5,6
dont produits amylacés	2,1	2,1	2,0	1,9	2,1
Produits de boulangerie-pâtisserie et pâtes alimentaires	9,0	9,2	9,6	9,0	9,4
dont pain, pâtisserie et viennoiserie fraîches	5,7	6,0	5,9	5,5	5,9
pâtes alimentaires et couscous	0,5	0,5	0,5	0,6	0,6
Autres produits alimentaires	17,4	17,1	17,5	17,2	17,6
dont sucre	2,2	2,0	1,6	1,7	1,6
chocolaterie, confiserie	3,8	3,6	3,7	3,4	3,7
plats préparés	5,4	5,5	5,9	5,4	5,8
Aliments pour animaux	9,1	9,3	9,7	9,5	10,8
animaux de ferme	6,5	6,7	6,9	6,5	7,6
animaux de compagnie	2,6	2,6	2,8	3,0	3,2
Boissons	27,8	27,5	26,7	25,4	29,4
dont boissons alcooliques distillées	4,8	4,9	5,3	4,6	5,8
vins	12,5	11,8	10,3	9,8	11,9
dont champagne	4,9	4,9	5,1	4,2	5,7
bière	2,3	2,8	2,9	2,7	2,9
boissons non alcoolisées	7,4	7,4	7,4	7,8	8,0
Produits des industries alimentaires et boissons	126,1	125,8	126,2	126,1	135,0

s : secret statistique

Source : Agreste – Prodcom – Octobre 2022

Résultats principaux

Évolutions annuelles des productions commercialisées des industries agroalimentaires

en %

Produit commercialisé	Évolution			
	2018/2017	2019/2018	2020/2019	2021/2020
Produits des industries alimentaires	- 0,1	1,3	1,2	4,8
Viandes et produits à base de viandes	- 1,6	3,0	3,9	1,4
viande de boucherie	- 3,6	4,4	1,8	2,7
viande de volaille	- 1,7	- 2,0	10,0	3,8
charcuterie industrielle, foie gras, conserves de viande	1,8	3,7	4,1	- 2,0
Préparations et conserves à base de poisson et de produits de la pêche	- 3,3	6,8	1,3	16,8
Fruits et légumes transformés	- 0,3	- 1,2	2,2	5,0
Huiles et graisses animales et végétales	4,3	- 8,4	16,3	20,1
Produits laitiers	1,9	- 2,7	2,9	2,9
dont beurre	10,4	- 0,6	- 1,8	4,9
fromages	1,1	- 4,5	- 1,4	2,4
glaces et sorbets	4,9	1,2	1,9	- 2,8
Travail des grains, fabrication de produits amylacés	- 2,3	0,2	2,6	6,3
dont produits amylacés	3,3	- 4,2	- 5,2	7,6
Produits de boulangerie-pâtisserie et pâtes alimentaires	2,7	3,7	- 6,1	4,7
dont pain, pâtisserie et viennoiserie fraîches	3,9	- 0,2	- 8,3	8,8
pâtes alimentaires et couscous	- 3,1	1,4	11,8	- 4,3
Autres produits alimentaires	- 1,7	2,4	- 1,8	2,6
dont sucre	- 9,7	- 19,4	5,5	- 7,6
chocolaterie, confiserie	- 3,8	1,8	- 6,3	6,0
plats préparés	1,0	8,3	- 8,6	6,5
Aliments pour animaux	1,5	4,4	- 2,0	13,5
animaux de ferme	2,8	3,4	- 5,7	17,2
animaux de compagnie	- 1,5	7,0	7,3	5,5
Boissons	- 1,0	- 3,1	- 4,8	15,7
dont boissons alcooliques distillées	1,0	8,0	- 13,0	27,5
vins	- 5,9	- 12,2	- 5,3	21,6
dont champagne	0,3	3,3	- 16,7	35,4
bière	20,1	4,5	- 9,0	8,7
boissons non alcoolisées	- 0,5	0,9	4,3	3,0
Produits des industries alimentaires et boissons	- 0,3	0,3	- 0,1	7,0

s : secret statistique

Source : Agreste – Prodcom – Octobre 2022

Productions annuelles commercialisées des industries agroalimentaires dans l'Union européenne à 27, dont part de la production commercialisée française

Produit commercialisé	Ventes 2020			Ventes 2021		
	Union européenne à 27		France	Union européenne à 27		France
	Ventes milliard d'euros	Part dans la production des IAA en %	Contribution en %	Ventes milliard d'euros	Part dans la production des IAA en %	Contribution en %
Produits des industries alimentaires	678,6	86	15	727,7	85	15
Viandes et produits à base de viandes	180,6	23	15	183,8	22	15
viande de boucherie	86,9	11	15	89,6	11	15
viande de volaille	28,0	4	17	30,5	4	16
charcuterie industrielle, foie gras, conserves de viande	65,7	8	13	63,6	7	13
Préparations et conserves à base de poisson et de produits de la pêche	21,0	3	14	21,7	3	16
Fruits et légumes transformés	51,0	6	11	56,5	7	11
Huiles et graisses animales et végétales	35,3	4	8	41,3	5	8
Produits laitiers	108,0	14	20	112,7	13	19
dont beurre	9,6	1	24	9,9	1	24
fromages	44,3	6	18	48,7	6	17
glaces et sorbets	5,6	1	21	5,3	1	21
Travail des grains, fabrication de produits amylacés	32,2	4	16	35,0	4	16
dont produits amylacés	8,9	1	22	9,7	1	21
Produits de boulangerie-pâtisserie et pâtes alimentaires	75,3	9	12	81,8	10	12
dont pain, pâtisserie et viennoiserie fraîches	49,2	6	11	54,4	6	11
pâtes alimentaires et couscous	5,9	1	10	6,4	1	9
Autres produits alimentaires	117,6	15	15	128,0	15	14
dont sucre	7,3	1	23	7,9	1	20
chocolaterie, confiserie	28,0	4	12	30,9	4	12
plats préparés	18,4	2	30	19,3	2	30
Aliments pour animaux	57,7	7	16	66,9	8	16
animaux de ferme	46,3	6	14	53,9	6	14
animaux de compagnie	11,4	1	26	13,0	2	24
Boissons	114,1	14	22	124,3	15	24
dont boissons alcooliques distillées	11,5	1	40	13,1	2	45
vins	27,4	3	36	31,8	4	37
bière	28,4	4	9	28,3	3	10
boissons non alcoolisées	42,3	5	18	45,2	5	18
Produits des industries alimentaires et boissons	792,7	100	16	852,0	100	16

Pour des résultats détaillés voir <https://ec.europa.eu/eurostat/web/prodcom/data/database>

Source : Eurostat – statistiques sur la production de marchandises manufacturées (données au 16/12/2022)

3 QUESTIONNAIRE

Le [questionnaire](#) dans son intégralité est disponible sur le site Agreste / rubrique sources, définitions, méthodes.

4 POUR EN SAVOIR PLUS

Consulter le site Internet du SSP : www.agreste.agriculture.gouv.fr

Publications nationales

« Productions commercialisées des industries agroalimentaires – Les ventes de l’industrie agroalimentaire diminuent légèrement en 2020 face à la Covid-19 »

Agreste Primeur n° 2023-1
janvier 2023

« Productions commercialisées des industries agroalimentaires – En 2016, baisse des ventes dans les filières animales »

Agreste Primeur n° 346
juillet 2017

« Productions commercialisées des industries agroalimentaire 2020 (version définitive) »

Agreste Chiffres et données n° 2021-11
septembre 2021, mise à jour novembre 2021

« Productions commercialisées des industries agroalimentaires – Forte hausse des ventes de boissons, baisse des ventes de produits alimentaires en 2015 »

Agreste Primeur n° 338
septembre 2016

« Productions commercialisées des industries agroalimentaires – En 2019, baisse des ventes de boissons et reprise des ventes de produits alimentaires »

Agreste Primeur n° 2021-1
février 2021

« Productions commercialisées des industries agroalimentaires – Léger repli des ventes en 2014 »

Agreste Primeur n° 330
novembre 2015

« Productions commercialisées des industries agroalimentaires – Des ventes stables en 2018 »

Agreste Primeur n° 358
novembre 2019

« Productions commercialisées des industries agroalimentaires en 2013 – Forte croissance des ventes de boissons »

Agreste Primeur n° 318
novembre 2014

« Productions commercialisées des industries agroalimentaires – En 2017, les ventes progressent sous l’effet d’une hausse des prix »

Agreste Primeur n° 351
juillet 2018

« Productions commercialisées des industries agroalimentaires – Une hausse plus modérée des ventes de produits agroalimentaire en 2012 »

Agreste Primeur n° 305
novembre 2013

www.agreste.agriculture.gouv.fr

Ministère de l’Agriculture et de la Souveraineté alimentaire
Secrétariat général
Service de la statistique et de la prospective
3 rue Barbet de Jouy
75349 Paris

Directrice de la publication : Corinne Prost
Composition : Desk (www.desk53.com.fr)
Dépôt légal : À parution
ISSN : 2259-5120
© Agreste 2023

agreste.agriculture.gouv.fr

AGRICULTURE.GOUV.FR



ALIMENTATION.GOUV.FR

